

Délibération n° 2025_020

***Révision des tarifs à la garderie municipale et à l'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2025-2026
et adoption règlement intérieur***

En exercice	11	L'an deux mil vingt -cinq
Présents	8	le six juin à dix -neuf heures
Votants	8	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 juin 2025

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMES
DELUCHE, CIBERT, MM.BONNAUD, CRUCHET, MME GIRAUD

ABSENTS : MM. LEURS, REBEYRAT, PASCAL

MME CIBERT a été élue secrétaire

**RÉVISION des TARIFS à la GARDERIE MUNICIPALE et à l'AIDE aux
DEVOIRS pour l'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 et ADOPTION du
REGLEMENT INTÉRIEUR**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal :

- Vu la délibération n° 2019/45 en date du 29 mai 2019 adoptant la convention de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Nouic / Val d'Issoire
- Il est proposé en accord avec M. Pascal GODRIE Maire de Val d'Issoire le maintien du tarif de 1.10 € pour la garderie du matin – de 1.10 € pour la garderie du soir à compter de la rentrée scolaire 2025 et l'adoption du règlement de la garderie périscolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026 :
Garderie du matin : 1.10 € par jour
Garderie du soir : 1.10 € par jour
Aide aux devoirs : 1.60 € par séance
- Fixe un forfait minimum de perception de 15 € par famille pendant période scolaire considérée
- Autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de la garderie périscolaire
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME.
Nouic, le 11 juin 2025

Le Maire
Serge NOUGIER

